

# Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs

CSESM – 048M

C.P. – Exploitation sexuelle des  
mineurs

## Mémoire

Présenté en date du 2020-02-29



## Table des matières

<b>PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE .....</b>	<b>4</b>
<b>PROGRAMME LUEUR – ACCUEILLIR SANS JUGEMENT, AGIR SANS NUIRE - .....</b>	<b>6</b>
<b>L'EXPLOITATION SEXUELLE DANS LES LAURENTIDES .....</b>	<b>8</b>
<b>L'EXPLOITATION SEXUELLE DES GARÇONS ET DES LGBTQ+ .....</b>	<b>9</b>
<b>PISTES D' ACTIONS GOUVERNEMENTALES / LÉGISLATIVES POUR CONTRER L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURES .....</b>	<b>9</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>10</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>11</b>

## Présentation de l'organisme

Créé en octobre 2015, le Phare des AffranchiEs<sup>1</sup> est un organisme sans but lucratif situé dans la région des Laurentides qui, par ses actions concrètes, conscientise les gouvernements, les organismes et le public à la réalité de la traite de personnes afin qu'elle soit reconnue et qu'ainsi, la lutte pour la contrer soit organisée et efficace. Également, l'équipe du Phare travaillent activement au développement de programmes d'intervention directe pour bonifier l'offre de service actuelle.

Les actions entreprises par l'organisme visent tous les types de traite de personnes (interne ou internationale), toutes ses formes (exploitation sexuelle, exploitation à des fins de travail, etc.), ainsi que toutes les victimes de traite de personnes, quel que soit leur genre, âge, religion, orientation sexuelle, origine ethnique, état civil, condition sociale ou autres caractéristiques.

Le Phare des AffranchiEs demeure neutre relativement au sujet de la légalisation de la prostitution, afin d'offrir les meilleurs services possibles. L'organisme reconnaît qu'il s'agit d'une question complexe qui doit être abordée ainsi.

Sous les valeurs énumérées ci-dessous, les membres du Conseil d'administration ainsi que l'équipe d'employés et bénévoles joignent leurs efforts afin de réaliser la mission de l'organisme :

### L'INNOVATION SOCIALE

Par de nouvelles idées, de nouvelles approches, répondre plus adéquatement et plus durablement aux besoins sociaux liés aux enjeux de l'exploitation.

### PRAGMATISME

Prioriser les actions constructives et concrètes.

### INCLUSIVITÉ

Considérer chaque personne, chaque partenaire, chaque nuance et sensibilité.

### SENSIBILISATION / ÉDUCATION

Éveiller les consciences aux réalités de la traite de personnes et favoriser l'apprentissage de moyens pour y faire face.

### HUMANISME

Toujours garder l'être humain et le respect de sa dignité au centre de chaque action ou intervention.

---

<sup>1</sup> [www.affranchies.ca](http://www.affranchies.ca)

## Sommaire des recommandations

### **Recommandations 1 et 2- Programme de prévention de la récidive**

Recommander le financement du programme de prévention de la récidive (ci-après PPR), encourager leurs homologues à s'assurer que les entités concernées s'impliquent dans le processus de mise en place et confier à notre organisme la coordination du programme.

Réaliser une campagne de sensibilisation grand public afin d'agir en amont et d'informer la population québécoise sur les conséquences possibles de l'achat de services sexuels.

### **Recommandation 3 - Projet LUEUR : Accueillir sans jugement, agir sans nuire**

Voir à ce que le programme LUEUR, lancé officiellement le 20 février 2020, pour le moment financé par le Secrétariat à la condition féminine, soit soutenu de façon récurrente par un financement public afin que tous les efforts déployés soient maintenus dans le temps.

### **Recommandation 4 - Incitatif à la participation des entreprises**

Prôner la mise en place d'avantages fiscaux aux entreprises qui prendront part aux initiatives relatives à la lutte contre la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle afin de favoriser leur engagement.

### **Recommandation 5 - Attention spéciale à la région des Laurentides**

S'assurer qu'une attention particulière soit portée à la région des Laurentides et aux autres régions qui sont touchées par l'exploitation sexuelle, d'une part dans le but de les soutenir dans leur offre de services et, d'autre part, afin d'assurer aux personnes victimes la présence d'une telle offre de services, peu importe la région concernée.

### **Recommandation 6 - Exploitation sexuelle des garçons**

Nous manifestons notre appui aux initiatives actuelles pour aborder cet enjeu dans sa globalité et souhaitons que la prévention qui soit faite auprès des garçons tienne compte des différentes implications possibles, soit le « devenir » client, proxénète ET personne victime.

### **Recommandation 7 – Formation adaptée et obligatoire auprès des intervenants**

Nous demandons aux membres de la commission de travailler en partenariat avec des organismes du milieu afin de développer un programme de formation adapté et obligatoire pour les intervenants des milieux suivants notamment : policiers, juges, intervenants du milieu de la santé et des services sociaux (principalement ceux travaillant aux urgences et auprès des jeunes) et intervenants travaillant en protection de la jeunesse.

### **Recommandation 8 – Inclusion des crimes à l’annexe 1 dans la Loi sur l’indemnisation des victimes d’actes criminels**

Faire en sorte que la *Loi sur l’indemnisation des victimes d’actes criminels* soit rapidement modifiée afin d’inclure dans les crimes nommés à l’annexe 1, l’exploitation sexuelle et la traite de personnes.

### **Recommandations 9 et 10 – Reconnaissance de la Coalition Québécoise contre la traite de personnes (la Coalition) comme entité principale de concertation**

Désigner officiellement la Coalition, mise en place et coordonnée par le CATHII, comme entité principale de concertation provinciale, permettant ainsi aux différentes parties prenantes de s’assurer de la cohérence et de la pérennité des programmes, services et autres initiatives entrepris.

Ajoutons que d’assurer un financement pour la coordination de la Coalition, garantirait la durabilité d’une concertation essentielle pour la province.

## **Programme de prévention de la récidive**

Bien que ce programme ne vise pas les acheteurs de services sexuels auprès de personnes mineures, nous considérons que pour diminuer l’exploitation sexuelle des mineurs, il faut sensibiliser et outiller les clients de l’industrie du sexe adulte.

Nul ne peut prétendre réellement savoir quelle partie de l’industrie du sexe est en fait de l’exploitation sexuelle et il est presque impossible pour un acheteur d’en faire la différence. Nous gagnons donc à éduquer les acheteurs sur l’exploitation sexuelle à laquelle ils risquent fort de participer en achetant des services sexuels. En effet, les acheteurs représentent la source de violence la plus citée envers les personnes dans l’industrie du sexe.

L’arrestation ne constitue pas une méthode suffisamment dissuasive afin de freiner la demande de services sexuels (Hilton et al, 2007 et Salvation Army, 2016). Par ailleurs, malgré la criminalisation de l’achat de services sexuels en 2014, très peu

d'arrestations sont réellement exécutées par les services policiers. De ce fait, l'intégration de nouvelles actions concertées s'impose. Le programme de prévention de la récidive s'inscrit dans ce courant, en accompagnant les arrestations de mesures éducatives, notamment pour démystifier plusieurs concepts mal compris et défaire les rationalisations erronées qu'entretiennent les clients (ex.: consentement des personnes, conséquences sur les individus et leur entourage, etc.).

Il est essentiel de spécifier que ce programme n'est pas adapté pour tous les types d'acheteurs de services sexuels. Il serait toutefois optimal d'offrir à ceux qui pourraient en bénéficier une éducation visant à réduire la récidive et les comportements violents envers les personnes dans l'industrie du sexe.

Ainsi, le PPR a quatre (4) objectifs majeurs. D'abord, il vise à éduquer les clients de l'industrie du sexe aux dangers et effets de l'achat de services sexuels, qui s'avère souvent être de l'exploitation sexuelle. Ensuite, il cherche à réduire la demande et la récidive en matière d'achats de services sexuels, par le biais du développement de stratégies alternatives par les individus (acheteurs) ainsi que par son effet dissuasif premier, soit leur arrestation par les corps policiers. Également, le PPR s'inscrit dans une volonté d'améliorer la sécurité de toutes les personnes œuvrant dans l'industrie du sexe, en réduisant les méfaits liés à l'achat de services sexuels. Enfin, il permet d'outiller les policiers et les procureurs de la Couronne dans leur travail.

Ce programme, peu coûteux, permettrait même de couvrir des frais liés à l'élaboration d'un programme de jour pour les personnes victimes de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Ce modèle est facilement transférable, ce qui a été fait dans plus d'une trentaine de PPR, dont au Manitoba, partenaire de notre projet (Gillings et Willoughby, 2010). À la suite de l'instauration des PPR, les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur sept (7) ans, un taux de récidive de 27,6% a été obtenu parmi les clients qui n'ont pas participé au PPR, par opposition à 6,25% parmi ceux qui l'ont complété (The Salvation Army, 2017).

Finalement, ce programme peut être élaboré de façon constructive et pragmatique, en incluant des consultations d'organismes qui possèdent des positions opposées sur le sujet de l'industrie du sexe, le tout dans un but de représentativité et d'inclusion. De surcroît, les résultats et constats des autres provinces canadiennes qui opèrent des PPR depuis plusieurs années nous permettront de construire un programme de prévention de la récidive plus efficace et adapté à la réalité de l'industrie du sexe ici et selon nos priorités et besoins québécois.

Ainsi, considérant que :

- les partenariats des corps policiers et du Directeur des Poursuites Criminelles et Pénales sont essentiels pour la réalisation du PPR ;
- notre organisme est en mesure de coordonner ce projet novateur avec les partenaires des milieux policiers, judiciaires et communautaires pertinents ;

- nous sommes actuellement à la recherche d'une première ville au Québec afin de bâtir ce programme, en fonction des besoins et de la réalité québécoise ;
- certaines parties prenantes ont déjà manifesté leur intérêt à s'impliquer dans ce projet.

Nous demandons aux membres de la commission de soutenir ce programme dans son implantation et sa pérennité, et de confier sa mise sur pied à notre organisme, ayant établi sa crédibilité dans le domaine et faisant foi d'une approche de collaboration inclusive entre les milieux.

Nous croyons également qu'il est essentiel que la mise en place de ce programme s'arrime avec une initiative de sensibilisation grand public. Ainsi, nous demandons aux membres de la commission qu'une campagne de sensibilisation grand public soit réalisée, afin d'agir en amont et d'informer la population québécoise sur les conséquences possibles de l'achat de services sexuels.

## Programme LUEUR – accueillir sans jugement, agir sans nuire – ET Implication du milieu corporatif

Considérant que :

- le corporatif est pour le moment très peu mis à contribution à titre d'allié contre l'exploitation sexuelle;
- des établissements hôteliers de toutes tailles et types sont utilisés pour faciliter l'exploitation, dont le recrutement;
- plusieurs acteurs liés à l'industrie du tourisme et du transport sont préoccupés par la question de la traite à des fins d'exploitation sexuelle;
- il est essentiel d'améliorer le filet de sécurité à même les établissements et lieux visés.

Notre organisme a lancé, le 20 février 2020, le programme LUEUR (GLOW en version anglaise) qui favorise l'implication du milieu corporatif et plus précisément de l'industrie touristique, dans une meilleure réponse aux besoins des personnes victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Ce programme, orienté spécifiquement pour ce milieu et élaboré en collaboration avec des spécialistes du milieu<sup>2</sup>, est innovateur non seulement par son approche qui vise *l'agir sans nuire*,

<sup>2</sup> Lueur est un projet réalisé par Le Phare des Affranchi(e)s, grâce au soutien financier du Secrétariat à la condition féminine, en collaboration avec des partenaires du milieu touristique : l'Association Hôtellerie Québec, l'Association des Hôtels du Grand Montréal, le Bureau du taxi de Montréal, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et la Fédération des transporteurs par autobus; et de spécialistes des enjeux de l'exploitation sexuelle : le CAVAC de Montréal, le Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval, le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-

mais également par son processus d'élaboration qui s'est basé sur une analyse approfondie de pratiques à travers le monde et de consultations variées auprès de partenaires aux opinions divergentes. Lueur met à la disposition des membres participants des outils pertinents et adaptés, tels que :

- Des formations destinées au personnel des entreprises en matière d'actions à privilégier et de référencement lorsqu'en contact avec une situation potentielle de traite à des fins d'exploitation sexuelle;
- Des lignes directrices pouvant être mises en pratique facilement dans le milieu de travail;
- Des exemples de bonnes pratiques et des modèles de politiques internes qui peuvent être adaptés en fonction des diverses réalités, et;
- Des outils d'affichage destinés aux diverses clientèles et aux ressources humaines des milieux.

Par leur implication dans ce programme novateur, les entreprises de l'industrie du tourisme, du transport par taxi et autobus et de l'hôtellerie peuvent se démarquer en tant qu'acteurs sociaux participatifs et conscients. Également, les membres du programme reçoivent un soutien personnalisé et des conseils adaptés à leur environnement.

Par la conscientisation de ces milieux corporatifs, jusqu'ici très peu mis à contribution, le programme LUEUR vise à améliorer la sécurité des personnes travaillant dans l'industrie du sexe, ainsi qu'à réduire les conséquences de ces activités sur les personnes qui en sont victimes.

Nous demandons donc à la commission de voir à ce que ce programme, pour le moment financé par le Secrétariat à la condition féminine jusqu'à la fin 2020, soit soutenu de façon récurrente par un financement public afin que tous les efforts déployés et l'engagement obtenu soient maintenus dans le temps.

Soulignons qu'un autre programme est actuellement en développement, afin de créer une plateforme web de liaison entre les différents partenaires du milieu corporatif et ceux du réseau public et des organismes communautaires de services, afin d'assurer une meilleure réponse aux besoins des personnes victimes.

Nous demandons aux membres de la commission de prôner la mise en place d'avantages fiscaux aux entreprises qui prendront part à ce genre d'initiatives, afin de favoriser un engagement du milieu corporatif à s'intégrer dans un continuum visant à mieux répondre aux besoins des personnes touchées de façon globale et pérenne.



## L'exploitation sexuelle dans les Laurentides

L'exploitation sexuelle s'étend bien au-delà de la région métropolitaine et des autres grandes municipalités du Québec. À cet effet, notre organisme laurentien, en partenariat avec le Cégep de St-Jérôme, mène actuellement une recherche sur la réalité de la traite de personnes dans les Laurentides.

Considérant que :

- les données actuelles sur l'enjeu proviennent presque exclusivement de rapports de police des régions métropolitaines (RCMP, 2013; Sécurité publique Canada, 2012; SPVM, 2015; Statistiques Canada, 2016);
- l'exploitation sexuelle est une réalité qui est aussi vécue en région;
- notre organisme mène actuellement une recherche en partenariat avec le Cégep de Saint-Jérôme pour documenter la problématique dans la région des Laurentides :
  - les données préliminaires de notre recherche nous permettent de confirmer la présence de plusieurs personnes victimes d'exploitation dans la région laurentienne ou en provenance de celle-ci;
  - la majorité des cas identifiés ont vécu de l'exploitation à des fins sexuelles;
  - ces mêmes données préliminaires nous permettent de confirmer que plusieurs obstacles nuisent à une réponse complète des nombreux besoins des personnes victimes;
  - les organisations susceptibles d'être en contact avec des personnes victimes d'exploitation sexuelle identifient le manque de connaissance de la problématique comme une limite importante pour répondre aux besoins des victimes.
- que les organisations de la région bénéficieraient grandement de ressources humaines dédiées, afin qu'elles puissent agir en partenariat avec les autres parties prenantes à ladite trajectoire de services;
- qu'un comité composé des organisations pertinentes est actuellement en création afin de coordonner le processus d'amélioration de la trajectoire de services en se basant sur les meilleures pratiques existantes.

Eu égard à ce qui précède, il appert primordial pour les organisations œuvrant dans les différentes régions, dont les Laurentides, que les membres de la commission suggèrent qu'une attention particulière leur soit portée, d'une part dans le but de les soutenir dans leur offre de services et, d'autre part, afin d'assurer aux victimes d'exploitation sexuelle la présence d'une telle offre de services, peu importe la région concernée.

## L'exploitation sexuelle des garçons et des LGBTQ+

Bien que l'exploitation sexuelle touche principalement les filles et femmes (Statistique Canada, 2016), il est essentiel de ne pas ignorer la réalité des garçons/hommes et des personnes Trans.

À ce titre, nous soulignons l'importance de parler de cet enjeu de façon à tenir compte de ces multiples manifestations et réalités. Par le fait même, notre organisme appuie les initiatives actuelles afin d'aborder cet enjeu dans sa globalité et souhaite que la prévention faite auprès des garçons tienne compte des différentes implications possibles, soit le « devenir » client, proxénète ET victime.

## Pistes d'actions gouvernementales / législatives pour contrer l'exploitation sexuelle des mineures

Instaurer une formation obligatoire pour les intervenants du réseau public les plus susceptibles d'être en contact avec l'enjeu

La complexité et les nombreuses subtilités entourant l'exploitation sexuelle font en sorte qu'elle mérite d'être vue dans sa globalité et avec nuances. Afin d'assurer un continuum de services aidant pour les personnes touchées, il est impératif que les intervenants les plus susceptibles d'être en contact avec cet enjeu soient formés. Ils seront ainsi plus outillés pour adopter une posture d'intervention aidante pour les personnes touchées, surtout considérant que leurs décisions ont bien souvent un impact majeur dans la vie de celles-ci.

Nous recommandons la mise sur pied d'un programme de formation adapté et obligatoire, notamment pour les intervenants suivants : les policiers, les juges, les intervenants du milieu de la santé et des services sociaux (principalement ceux travaillant aux urgences et auprès des jeunes) et enfin, les intervenants travaillant en protection de la jeunesse. Afin d'être adapté aux besoins du terrain, ce programme devrait être élaboré en partenariat avec les organismes du milieu, spécialistes de l'enjeu, et suivant des consultations auprès de personnes survivantes.

## Inclusion des crimes à l'annexe 1 de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels

Considérant que :

- l'exploitation sexuelle provoque de lourdes conséquences pour les personnes qui en sont victimes;
- lesdites conséquences dépassent le passage de l'âge de la majorité;
- les besoins des personnes ayant un vécu avec l'industrie du sexe sont nombreux;
- plusieurs de ces besoins ne sont pas satisfaits, notamment vu le lourd stigma qui y est associé;
- à ce jour, ni l'exploitation sexuelle ni la traite de personnes ne sont reconnues à l'annexe 1 de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*,
- cet obstacle à l'indemnisation demeure pour plusieurs personnes victimes un frein majeur à la réponse à leurs besoins.

Nous demandons aux membres de la commission de faire en sorte que la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels soit rapidement modifiée afin d'inclure dans les crimes nommés à l'annexe 1, l'exploitation sexuelle et la traite de personnes.

### Conclusion

Malgré la complexité et les nuances de l'exploitation sexuelle, tant des mineurs que des adultes, plusieurs organismes œuvrent de concert afin d'améliorer l'offre de services et l'aide aux victimes. De ce fait, le Phare des AffranchiEs espère que la commission recommandera des mesures concrètes permettant l'atteinte d'une offre de services plus cohérente et présente sur tous les territoires, et tenant compte des besoins des diverses clientèles et des multiples milieux.

Le Phare des AffranchiEs se considère et est reconnu comme un partenaire actif et innovant qui, par ses valeurs et son approche, est en mesure de travailler activement en partenariat, notamment avec le milieu corporatif, dans un objectif clair : une société digne où l'être humain n'est plus exploité. À cet effet, la commission peut compter sur l'appui de notre organisme afin de l'assister dans la mise en place des programmes mentionnés ou d'autres initiatives cohérentes avec la réalité et les besoins des victimes d'exploitation.

## Bibliographie

Doltze and Richard, Case Study: Winnipeg Prostitution Offender Program. *The Salvation Army* (2017)

Gillings, Alison, Willoughby, Michelle An investigation into "John Schools" *Chicago Alliance against sexual exploitation*. (2010)

Hilton, N. Z., Harris, G. T., Rice, M. E. (2007). The effect of arrest on wife assault recidivism, controlling for pre-arrest risk. *Criminal Justice and Behavior*, 34, 1334 – 1344. doi:10.1177/0093854807300757

Lanctôt, N. et al. (2016). *La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes*. Rapport de recherche. Programme actions concertées.

RCMP. (2013). *Domestic human trafficking for sexual exploitation in Canada*. The Human Trafficking National Coordination Centre. Ottawa, Ontario.

Sécurité Publique Canada. (2012). *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes*. Produit nPS4-175/2012F.

SPVM. (2015). *L'identification de victimes d'Exploitation sexuelle à travers les données officielles*. Ville de Montréal.

Statistique Canada. (2016). *Recensement de 2016*. Repéré <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-005-x/2018001/article/54979-fra.htm>

The Salvation Army Correctional and Justice Services – Winnipeg. Prostitution Offender Program (2016).

